

Les décisions

- Demandes de créations de postes 2003 (enseignants, IATOSS) et déclaration de postes vacants 2003
- Nouvel arrêté ARTT
- Nomination G. Dechy, directeur de la Formation Continue
- Transfert de poste à l'IUFM Lille
- Demandes de subventions Interreg III (portail langues) et FEDER (sociétés de l'information)
- Contrat d'assurance étudiants en stages
- Tarifs utilisation des salles

Informations

La directrice des enseignements supérieurs, Mme Demichel, (qui a rejoint son Université Paris-St Denis) est remplacée à son poste par M. Montheil, ancien président d'université et ancien recteur de l'académie d'Aix-Marseille. Le nouveau directeur des enseignements supérieurs a déjà déclaré que le nouveau système 3/5/8 sera l'une de ses priorités.

Le projet de contrat quadriennal : il fait actuellement l'objet des derniers aménagements. Le projet sera présenté aux conseillers au prochain conseil d'administration « spécial contrat » qui aura lieu le vendredi 4 octobre à 16 h. S'il était approuvé au cours de cette séance, la signature pourrait avoir lieu lors des jours qui suivront au cours d'une grande cérémonie « signature des contrats » des 6 universités de l'académie.

Effectifs étudiants : Pour l'année 2001/2002 si le nombre d'étudiants de l'enseignement supérieur stagne, celui des universités, par contre, subit une baisse importante, : - 23 000, étudiants, soit l'équivalent d'une université de taille respectable (malgré une baisse des étudiants étrangers : + 18 000 ; soit une chute de 41 000 étudiants français). Les prévisions pour les années suivantes sont également pessimistes : - 15 000 étudiants pour 2002/2003 et - 10 000 pour 2003/2004. En 3 ans le nombre d'étudiants pourrait donc baisser de près de 50 000 soit l'équivalent de 3 universités de « bonne taille » l'existence de certains établissements universitaires est menacée.

Campus numérique : l'UVHC est lauréate des appels d'offres qui concernent le portail étudiant et l'économie sociale et solidaire.

Projet Interreg

C. Delebarre présente le projet Interreg III « Pôle de Compétences Linguistiques du Hainaut » (POLCHA), l'opérateur n°1 et chef de file est l'Interuniversitaire de Mons (essentiellement l'Ecole d'interprètes – traducteurs de Mons) ; l'UVHC est l'opérateur n° 2 et la CCI de Valenciennes, l'opérateur n°3. POLCHA vise à développer le potentiel linguistique et interculturel (portail langue) pour répondre aux besoins des personnes, des entreprises, des organismes institutionnels, des collectivités, afin de développer l'emploi durable. A l'université, les personnes recensées sont S. Gouazé (faculté des lettres) et M. Labour (Ceppes langues). L'UVHC s'engage à investir 24 215 euros (ressources propres) et sollicite une subvention du même montant.

A l'unanimité le conseil approuve cette demande de subvention.

Demandes de créations de postes

Dossiers présentés par JP. Bricout et JM. Desrumaux (pour l'IUT). Création de postes enseignants 2003 : la liste présentée a été étudiée auparavant par le bureau de l'université et le bureau élargi. (Pour le poste classé en 7^{ème} position, il faut lire MCF 03 et non pas 05).

A l'unanimité, le conseil approuve les listes (classées) des demandes de création de postes 2003 par l'université (stricto sensu) et pour l'IUT.

Emplois vacants : 38 postes sont vacants ou susceptibles de l'être en raison de mutations, promotions, départs en retraite,...

Lors de l'examen de cette liste, à propos du poste de MCF langues littératures slaves de Mme Lannoy (en CFA depuis le 1^{er} septembre 2002), O. Starzenski souhaite vivement que l'on continue d'enseigner le russe à l'UVHC en raison notamment du jumelage qui lie Valenciennes et l'arrondissement central de Moscou, et des accords de coopération passés par l'UVHC avec des universités soviétiques. *linguistique russe. moscou*

A l'unanimité, le conseil approuve la liste des postes à déclarer vacants en 2003.

Créations de postes IATOSS 2003. La liste proposée a été approuvée par la CPE du 10 septembre (commission paritaire d'établissement). Les postes administratifs demandés sont plutôt destinés aux contractuels, hors sapin. D. Girardet demande des informations sur l'avenir des personnels à statut précaire : emplois-jeunes, CES...

A l'unanimité, moins une abstention, le conseil approuve les listes classées de demandes de création des postes pour l'université et l'IUT.

Arrêté sur l'ARTT

JP. Bricout présente le nouvel arrêté qui concerne l'aménagement et la réduction du temps de travail des personnels IATOSS, principales caractéristiques : 37 h hebdo, 60 jours ouvrables de congés (dont 10 au titre de l'ARTT), ouverture des services 5 jours par semaine de 8 h à 17 h, pause méridienne d'une heure, cycle de travail modifiable dans certains cas.

D. Girardet regrette que la nouvelle durée de la pause méridienne (1 h au lieu de $\frac{3}{4}$ h) entraîne un décalage des horaires qui perturbe l'emploi du temps des personnels, impossibilité par exemple pour les jeunes mères de famille de reprendre leur enfant à l'école.

A l'unanimité, moins 6 abstentions, le conseil approuve le nouvel arrêté sur l'ARTT.

Directeur de la formation continue

A l'issue de la procédure de déclaration de la vacance de poste de directeur du service commun de la formation continue (F.C.), le seul candidat qui s'est déclaré : G. Dechy, l'ancien directeur. P. Level présente comme le grand spécialiste de la F.C. : il est notamment coordinateur académique auprès du recteur. G. Dechy expose ses motivations : la nomination d'un nouveau directeur coïncide avec la signature d'un contrat quadriennal de développement de l'université, ce qui permettra d'inscrire une politique de F.C. dans la durée. G. Dechy indique également qu'il souhaite apporter un appui important aux composantes. Il annonce ensuite que la VAE (validation des acquis de l'expérience) est un moyen important : cela permettra d'accueillir à l'université de nouveaux publics la baisse des effectifs en formation initiale. Enfin, il évoque les apports de l'université à son environnement (entreprises, CCI, partenaires sociaux) et son souhait de faire fonctionner le conseil consultatif du service commun pour connaître les attentes des partenaires et du public. Il signale par exemple que la formation des universités sont exclues du PARE (plan de retour à l'emploi) ; les filières professionnalisées, par exemple, ne sont pas connues des partenaires.

A bulletins secrets, le conseil approuve la candidature de G. Dechy par 35 oui, un non, 3 bulletins blancs.

Transfert de poste

A l'unanimité, le conseil approuve le transfert du poste 63 MCF 0449, affecté à l'UVHC, à l'IUFM de Lille. Cet emploi de directeur des études IUFM est occupé par L. Baudry qui a demandé sa mutation à l'IUFM de Lille. Ce transfert est préconisé par la circulaire ministérielle du 20 juin 2001. Ce poste n'est pas comptabilisé dans la dotation de l'UVHC.

Demande de subventions FEDER

A. Mayeur présente 2 demandes de subventions au FEDER, au titre de la société de l'information TIC. La 1^{ère} demande, 90 000 euros concerne la contribution de l'UVHC, membre de plusieurs consortiums nationaux pour le développement des campus numériques ; l'UVHC est d'ailleurs porteuse de projets pour l'économie solidaire et le génie civil et urbain. L'UVHC apporte de son côté 90 000 euros : cette ressource est prévue dans le contrat d'établissement.

La 2^{ème} demande, 380 000 euros, vise à poursuivre le plan d'équipement et de développement des TIC à l'UVHC pour la période 2002/2004 : mise à niveau et développement de salles multimédia mises en réseau, installation d'une régie numérique,... L'UVHC propose de financer le programme sur ses fonds propres à hauteur de 380 000 euros, somme prévue dans le contrat d'établissement.

A l'unanimité, le conseil approuve les 2 demandes de subventions FEDER.

Assurances des étudiants en stage

Depuis un an, un contrat d'assurances multigaranties assure la couverture responsabilité civile et défense (prise en charge des conséquences financiers des dommages causés au tiers) des étudiants en stages conventionnés (obligatoires ou conseillés) d'une durée maximale de 6 mois, dans le monde entier.

Le contrat a été passé entre la MATMUT, seule société ayant réellement répondu à l'appel d'offres, et l'UVHC, pour un coût de 25 F (3,81 euros). A l'issue de cette 1^{ère} année, seuls 2 sinistres (167 et 65 euros) ont été enregistrés.

Pour l'année 2002/2003, un nouvel appel d'offres pour renouveler ce contrat a été lancé. Deux sociétés ont répondu et proposent des tarifs proches pour 3 500 étudiants :

- MATMUT : 4 970 euros (1,42 euro par étudiant),
- MAIF : 5 061 euros.

A noter que seule la MATMUT ne limite pas le montant de sa garantie. Les propositions de 2 autres sociétés n'ont pas été retenues : la SMENO (tarifs triple pour de moindres garanties) et la MAE (cahier des charges non respecté).

Y. Gallo et M. Ourak pose la question des stages supérieurs à 6 mois, mais conformes aux maquettes des formations. P. Level propose de reconduire la confiance de l'UVHC à la MATMUT qui offre de meilleures garanties pour le meilleur coût ; il sera demandé d'étendre la garantie au delà de 6 mois.

A l'unanimité, le conseil approuve cette proposition.

Tarifs d'utilisation des salles

Le conseil du 14 janvier 1999 avait fixé le tarif de location des salles de l'université. Ces tarifs doivent être convertis en euros. Le conseil approuve à l'unanimité la conversion.

Informations et questions diverses

Les services de la Présidence quittent le bâtiment administratif « Froissart » et s'installent dès le 17 septembre 2002 dans leurs nouveaux locaux situés dans l'extension de la faculté des lettres « Matisse ». Les nouveaux numéros de téléphone ont été diffusés le 12 septembre sur le réseau Intranet.

V. Morgand, directrice de la faculté de droit, d'économie et de gestion demande si l'on peut désigner des salles de cours de Ronzier II dans l'emploi du temps, P. Level précise que les composantes doivent faire connaître leurs souhaits à JP. Balenghien qui est chargé de la gestion des salles.

P. Level indique que le responsable sécurité de Ronzier II est E. Bonnet. D. Girardet signale l'absence d'alarme « intrusion » à Ronzier II.

Le dossier prime et absentéisme est à l'étude (réponse à P. Rutkowski).

Etaient présents :

Personnalités extérieures

Mmes Houssier, Lancelle

Collège A

Secteur 1 : MM. Défossez, Herbin, Starzenski
Secteur 2 : MM. Millot, Nongaillard, Ourak, Tahon
Secteur 3 : MM. Bricout, Gaudier, Rouvaen

Collège B

Secteur 1 : Mme Morgand, MM. Bonduelle, Bonnet
Secteur 2 : Mmes Callens, Levin, MM. Garnier, Pommeray
Secteur 3 : MM. Ezzedine, Gallo, Roger, Vandeville

Collège IATOSS

Mmes Dogheche, Girard, MM. Balenghien, Bury, Girardet, Rutkowski

Collège des usagers

Secteur 1 : MM. Chouchène, Kadur,
Secteur 2 : /
Secteur 3 : /

Membres de droit

MM. Darras, Dulion

Membres invités

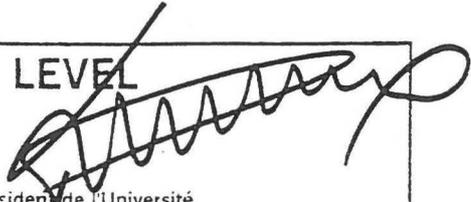
Mme Camion, MM. Dechy, Delebarre, Delannoy, Delhaise, Despres
Desrumaux, Etienne, Moreau

Ont donné pouvoir

MM. Guillaume et Puvros à Mme Houssier
MM. Boudier et Nicolas à Mme Lancelle
M. Hirschi à M. Herbin
M. Drazetic à M. Millot
Mme Leriche à M. Ourak
M. Loquet à M. Bonduelle
Mme Decneut et M. Balenghien à Mme Dogheche.

Excusés

Melle Cornut, MM. Bassinet, Baudoux, Bogdan, Chauffert, Chevalier, Morvan, Szymusiak

P. LEVEL

Président de l'Université
de Valenciennes et du Hainaut - Cambrésis